

rugineux

leurs, etc.

pharmacies.

Morat.

dre.

Auberge des XIX Can-

ise, bûcher, jeu de quilles,

ontaine. Immeubles en bon

midi, à l'auberge des

: Bengell Adolphe.

R
P
nique
jour.C^e, Lausanne.

à maison ci-dessus.

MAYOR.

GRUYÈRE

000.—

ONDS

COURANT contre

thèque (gardance de

CAISSEMENT de

anière

igner. Or tous les agricul-
Lacta-Veau vous diront que
20 jours et de le supprimer
x de la station d'élevage de
nt été élevés en 6 mois

les renseignements qui lui

Lacta-Veau = 75 litres de
., 50 kg. 28 fr., dans tous

qui contiennent, détaillée,

liques.

t en vente, par voie de mises
iffaux, lundi 5 février
3 gros chars à pont, 2 ton-
teleuse, 1 machine à broyer
ies, colliers de chevaux et deou fraîches vèlées, 5 génisses
-noire faisant partie d'un

d'auberge.

une de Lessoc exposera
r voies de mises publiques qui
29 courant à 2 heures
n auberge communale
es, pour le terme de 6 ans.

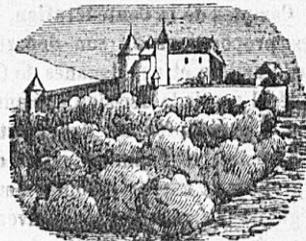
A louer

S'adresser à Isidore Ge-

CURE

de de suite un bon four-
enfer, crème ou centrifuge
kg. par semaine. Paiement
rs. Référence à disposition.
mbelet, à Neuchâtel.

LA GRUYÈRE

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

ABONNEMENTS
Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
» . . . 6 mois » 2.50
Etranger. 1 an » 9.—
» . . . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les
bureaux de poste.HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 5⁰⁷ 8⁰⁵ 10⁰⁵ 2⁴ : 5⁰⁰ 9⁰⁰. — BULLE, arr. 7⁴⁰ 9⁰⁸ 12¹² 4⁸⁰ 8⁰⁵ 10⁵⁰**ANNONCES**District de la Gruyère : une
seule insertion, 15 c.; annon-
ces répétées, 10 c. Canton
et Suisse, 15 c. Etranger,
20 c. la ligne ou son espace.
RÉCLAMES : Suisse, 30 cent.
Etranger, 40 c. la ligne.S'adr. à l'Agence de pu-
blicité Haasenstein et Vo-
gler, 84, rue de Bouleyres
(Cercle catholique 1^{er} étage)**BULLETIN DE VOTE**

pour la

votation populaire du 4 février 1912

Acceptez-vous la loi fédérale du
13 juin 1911 sur l'assurance en
cas de maladie et d'accidents ?**OUI****Les assurances
fédérales.**

Pourrions-nous donner une plus haute idée de la valeur des assurances fédérales qu'en résumant la conférence donnée dimanche dernier par M. Lachenal, conseiller aux Etats, ancien Président de la Confédération? Sa vigoureuse éloquence, aidée d'arguments précis et d'un style archaïque, était bien propre à faire pénétrer la conviction dans les esprits les plus indécis et même les plus réfractaires.

La loi sur laquelle le peuple suisse doit se prononcer le 4 février prochain est appelée à apporter des changements fondamentaux, radicaux, essentiels et il est important que le peuple suisse soit exactement renseigné sur ses dispositions principales.

La loi Forrer, soumise au peuple il y a douze ans, prévoyait l'obligation de l'assurance pour tous les salariés de la Suisse. Elle a été rejetée parce que le peuple la considérait comme trop confuse et comme instituant un effort trop considérable. En tombant, elle a laissé comme un remords dans la masse populaire. Et tout naturellement, de nouvelles revendications ont surgi immédiatement de toutes les classes; les représentants des ouvriers ont réclamé l'assurance contre les accidents; ceux des mutualistes ont demandé l'appui de la Confédération en faveur de leurs institutions; ceux des paysans demandaient aussi l'assurance facultative contre les accidents et contre la responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

Sous la poussée de ces efforts communs, les pouvoirs publics ont repris la question des assurances sur des bases plus accessibles aux populations et leur travail a abouti au projet actuel.

La loi est-elle parfaite? Elle ne saurait l'être puisqu'elle est humaine. Mais elle est susceptible d'être améliorée; elle réalise du moins un progrès immense que tout homme de cœur a

l'obligation d'appuyer.

Les sociétés de secours mutuels, représentant 430,000 mutualistes, reçoivent un subside de la Confédération, à la condition de laisser examiner leurs statuts. Cette condition est toute naturelle, car la Confédération a le droit de savoir si, pour recevoir des subsides, les caisses sont viables et sont capables de remplir les prestations prévues aux statuts. Une autre condition réside dans l'obligation d'offrir aux mutualistes un minimum de prestations fixé par la loi. Ce minimum n'est pas une innovation, car toutes les sociétés le remplissent déjà.

Si la loi prévoit un subside de 4 francs en faveur des femmes, soit cinquante centimes de plus qu'aux hommes, c'est dans le but d'encourager leur entrée dans les caisses de secours mutuels, où elles constituent actuellement une infime minorité.

Les adversaires de la loi prétendent que les subsides fédéraux aux assurances seront au détriment des subventions en faveur de l'agriculture. Cette affirmation est absolument fautive et la loi ne causera aucun préjudice aux subventions en faveur des reboisements, des endiguements de torrents ou en faveur de l'élevage et de l'amélioration de la race bovine. Si la loi est acceptée, pas un centime ne sera soustrait à ces destinations.

Les paysans ont reçu également satisfaction par l'assurance volontaire et par l'assurance des tiers. En outre, avec une modeste contribution de huit francs par année, ils s'assurent, en cas de maladie, les frais de médecin et de pharmacie et au besoin d'hôpital.

La loi devant favoriser l'extension des assurances aura pour résultat d'enrayer l'exode vers les villes. Il est certain que la faculté de s'assurer plus aisément attire un certain nombre de campagnards vers les villes. Bien souvent, ceux-ci deviennent des épaves et, obligés de rentrer dans leur commune, tombent à la charge de l'assistance publique et constituent une lourde charge pour les communes.

Le tarif des médecins et des pharmaciens sera fixé entre eux et les sociétés mutuelles sous les auspices des gouvernements et de l'établissement fédéral des assurances.

Un grand avantage pour ceux qui doivent se déplacer est le libre passage d'une caisse à l'autre sans nou-

vel examen médical et sans finance d'entrée nouvelle.

Sous le rapport de la maladie, la loi est un immense progrès et, pour critiquer ce chapitre, il faudrait autre chose que de la mauvaise volonté.

La statistique a constaté que la Suisse compte 550,000 assurés obligatoires et 150,000 assurés volontaires, contre les accidents.

L'assurance contre les accidents repose sur le principe de la mutualité. Ce seront les ouvriers et les patrons qui administreront la Caisse nationale d'assurance, ceci pour répondre à l'objection des adversaires prétendant que la loi créera une armée de bureaucrates. Cette accusation est absolument gratuite. Il est évident que l'établissement fédéral ne peut pas s'administrer par les 700,000 assurés directement, réunis en une espèce de Landgemeinde. Mais il le sera par leurs représentants, dont 16 seront désignés par les patrons, 12 par les assurés obligatoires et 4 par les assurés volontaires. L'administration comprendra en outre 8 représentants de la Confédération.

Cette proportion correspond exactement aux prestations fournies par chaque catégorie d'intéressés.

L'administration aura à s'occuper d'établir les classes de risques et le tarif des primes.

L'établissement sera doté de 5 millions comme fonds de roulement et de 5 autres millions comme fonds de réserve.

La Confédération payera la moitié des frais d'administration. Le fonctionnement sera donc infiniment moins coûteux que celui des Compagnies privées.

Quels seront les assurés obligatoires? Tous ceux qui, jusqu'ici, se trouvaient au bénéfice de la loi sur la responsabilité civile, avec cette différence qu'aucune exception n'est faite en faveur des fabriques et des entrepreneurs de l'industrie du bâtiment occupant moins de cinq ouvriers. La loi a donc étendu le bénéfice de l'assurance à toute une catégorie de citoyens. Elle comprend également dans les risques les maladies professionnelles telles que celles qui atteignent les peintres et les cimenteurs.

Jusqu'ici, la responsabilité civile obligeait à l'indemnité et aux frais médicaux dès le jour de l'accident. La

loi fédérale accorde les soins médicaux dès le premier jour et une indemnité de 80 pour cent du salaire au maximum dès le troisième jour. Il serait puéril de prétendre que la nouvelle législation accorde moins qu'autrefois, car si l'indemnité n'atteint pas la totalité du salaire et si elle n'est payée que dès le troisième jour, les ouvriers sont par contre assurés même en dehors de l'atelier et en dehors des jours de travail.

La prime pour l'assurance professionnelle est payée par le patron et celle afférente à l'assurance des risques non professionnels est à la charge de l'ouvrier. Mais le risque non professionnel est infiniment moindre et la prime infiniment moins chère. En outre, le quart de cette prime sera payé par la Confédération.

NOUVELLES SUISSESVotation fédérale
du 4 février 1912.**Assurance fédérale contre la
maladie et les accidents.**

Concitoyens !

Nous vous recommandons l'acceptation de la loi.

Elle vient en aide aux malades des régions montagneuses et des Alpes.

Elle améliore les soins médicaux à la campagne.

Elle stimule l'économie en prévision de jours de maladie et de malheur.

Elle allège les charges publiques des communes campagnardes.

Elle facilite aux agriculteurs l'adhésion volontaire aux caisses-maladies et leur permet de s'assurer contre les accidents et contre les risques de la responsabilité civile.

Nous voulons prouver une fois de plus que les agriculteurs tendent volontiers la main à tous ceux qui sont dans le besoin.

Agriculteurs ! Ne vous laissez pas induire en erreur par les grandes phrases des adversaires.

Une étude approfondie de la question nous permet de déclarer que :

La loi est bonne

et digne d'être acceptée par les agriculteurs. Concitoyens, votez

OUI

Union suisse des paysans.

Comptes de la Confédération. — Sur les propositions de son département des finances et des douanes, le Conseil fédéral a pris la décision suivante :

1. Les comptes de l'administration des postes, de l'administration des télégraphes et autres établissements en régie de la Confédération doivent être séparés du compte d'Etat général, de telle sorte que le compte d'Etat ne mentionne plus que les produits nets de ces administrations et établissements en régie ou les avances qui leur auraient été faites par la caisse d'Etat fédérale.

2. Les comptes de l'administration des postes, de l'administration des télégraphes et des autres établissements en régie de la Confédération doivent, dans toutes leurs parties, présenter clairement le compte de leurs produits nets et le compte de leur fortune propre, ainsi que le bilan.

Zurich. — **Asphyxiés.** — Jeudi matin, le maître ferblantier Brunswiler, qui était malade depuis longtemps et ne quittait plus son domicile de la Freiestrasse, a été trouvé mort dans son lit. Tout à côté, gisait sur le sol, inanimé, le garde-malade qui le soignait. Une enquête démontra qu'il s'agissait d'un double cas d'asphyxie, par l'oxyde de carbone, dû à une installation de chauffage central défectueuse. La vie du garde-malade n'est pas menacée.

Vaud. — **Etouffé.** — Un bébé de six mois s'est étouffé mercredi soir, à Yverdon, en buvant son lait. Ce triste accident avait mis en émoi tout le côté nord de la rue de la Plaine.

Berne. — **Incendie de la sucrerie d'Aarberg.** — Un incendie a complètement détruit dimanche après midi la grande fabrique de sucre d'Aarberg. Seules, les dépendances ont pu être sauvées. D'énormes approvisionnements de sucre ont été anéantis.

La fabrique appartenait à la Banque cantonale bernoise. La Banque avait racheté la fabrique il y a peu d'années pour 800,000 fr.. Son exploitation était en voie de produire des résultats satisfaisants. Les agriculteurs, dans les environs notamment, s'organisaient pour la culture de la betterave. La provision de sucre détruite comprenait

environ 300 wagons d'une valeur d'environ 1,800,000 fr. en chiffre rond. Cet incendie équivalait pour la localité à une catastrophe économique.

A L'ÉTRANGER

La révolution en Chine.

Youan Chi Kai propose que l'assemblée constituante soit composée de 300 membres au lieu de 1500, comme il avait été stipulé tout d'abord. Ces membres représenteraient cinq régions.

Des intrigues divisent le palais et le gouvernement. La panique continue parmi les Chinois de Pékin.

— Trois bataillons d'impériaux, avec six pièces de campagne et six mitrailleuses, sont partis de Si-Nan-Fou. On ignore s'ils vont attaquer Tché-Fou ou protéger la voie ferrée.

— Un vif engagement aurait eu lieu sur la ligne de Tsién-Tsin, à 76 milles au sud de Sou Tchéou-Fou. L'issue du combat n'est pas connue.

Amérique. — **Une explosion dans une caserne.** — Une dépêche de Guayaquil, capitale de l'Equateur, annonce qu'une explosion s'est produite dans une caserne. Soixante hommes ont été tués ou blessés.

— **Un Corot de quatre cent vingt-cinq mille francs.** — On mande de New-York : Dans une vente aux enchères de l'Association américaine d'art, un paysage de Corot représentant un lac a atteint le prix de 425.000 francs. La lutte fut chaude entre les compétiteurs et, finalement, c'est un amateur de l'Ouest qui l'emporta.

Un tableau de Cézanne, la *Maison des artistes*, à *Ecouen*, a été adjugé pour 125.000 francs.

CANTON DE FRIBOURG

† **M. Louis de Romain.** — M. le comte Louis de Romain, allié Diesbach de Belleroche, vient de mourir à Fribourg, à l'âge de 67 ans. Il y entretenait de nombreuses relations et jouissait de la sympathie générale. Ce fut un musicien de grand talent qui contribua dans une très large mesure à la création et à la réputation du théâtre et de l'Opéra d'Angers. Les mérites qu'il s'était acquis dans cette dernière ville lui valurent les plus hautes distinctions, entre autres celles de Chevalier de la Légion d'honneur et d'Officier d'Académie.

M. de Romain favorisa également le chant et la musique à Fribourg. Il

fit partie, pendant de nombreuses années, de la Société de chant de Fribourg et y contribua puissamment à la réussite d'un grand nombre de concerts. Il était également un alpiniste distingué, aimant passionnément nos Alpes suisses, auxquelles il a consacré des articles remarquables.

C'est une belle et noble figure qui disparaît. Nous adressons toutes nos sympathies à sa parenté éprouvée par ce deuil.

GRUYÈRE

Après la foire de février, nous prendrons la liberté de mettre en circulation les cartes de remboursement pour 1912. Prière à nos abonnés qui désirent payer à notre bureau (rue du Tir) de le faire avant cette date.

Les assurances. — Nous avons consacré notre article de première page à résumer le brillant exposé que M. Lachenal a fait dimanche, devant une assemblée de 350 personnes, sur la nouvelle loi de l'assurance contre les accidents et maladie. L'auditoire, comprenait non seulement des citoyens de Bulle, mais aussi de nombreux campagnards et un fort contingent d'employés et d'ouvriers de la Fabrique Cailler, de Broc.

Après la magistrale conférence de M. Lachenal, M. Cailler, conseiller national, a bien voulu démontrer, par des exemples vécus, les avantages de la loi nouvelle. Ses hautes compétences d'industriel rompu aux affaires l'ont fort bien servi en cette occasion pour convaincre définitivement l'auditoire, s'il en était encore besoin.

L'assemblée a fort applaudi les deux orateurs de la journée et, sur l'invitation de M. Jules Blanc, président du Cercle des Arts et Métiers, qui a eu l'heureuse initiative d'organiser cette conférence, elle a, à l'unanimité, donné un vote affirmatif en faveur de la loi qui sera soumise au peuple le 4 février prochain.

A tous les citoyens de faire leur devoir, dimanche !

Banque populaire de la Gruyère. — Les actionnaires de cet établissement financier se réuniront dimanche, 4 février, à l'Hôtel des Alpes-Terminus, à Bulle, en assemblée générale ordinaire, pour statuer sur les résultats de l'exercice 1911. L'année écoulée n'a pas été très favorable pour nos banques, plusieurs

grosses faillites leur ayant causé des pertes sérieuses mais que, pour son compte, la Banque populaire de la Gruyère supporte sans grand dommage grâce à ses importantes réserves.

Le rapport de l'administration dit entr'autres que l'une de ces faillites « a causé la débâcle de nombreuses personnes qu'une insouciance coupable ou qu'une ignorance complète des principes élémentaires d'un commerce probe et honnête a fait coopérer à des actes délictueux, abusant ainsi de la confiance des établissements de crédit. De cet état de choses, il résultera forcément un resserrement des affaires, un contrôle plus sévère et judicieux de la part des banques, mais dont le commerce sérieux ne devrait pourtant pas souffrir ».

Il est certainement à désirer que cet avertissement soit entendu par ceux qui prêtent trop facilement leur signature pour la création d'effets de complaisance et nos lois pénales devraient aussi se montrer plus sévères pour ces peu scrupuleux personnages. Quelques sanctions suffiraient, nous semble-t-il, pour faire disparaître ces mœurs détestables et frauduleuses.

Le compte de Profits et Pertes de la Banque populaire de la Gruyère présente, pour 1911, un bénéfice à répartir de fr. 86.678.78, y compris le report de 1910. L'administration propose de maintenir au capital-actions la répartition d'un dividende 7 %, soit fr. 70 000.—, le solde étant réparti en tantièmes et report à nouveau. Ce résultat est très satisfaisant.

Les actionnaires auront encore à élire 2 administrateurs, ensuite de l'expiration des fonctions de M. Jules Garin et M. Emile Castella, rééligibles, ainsi que 3 vérificateurs des comptes pour 1912.

La Chorale à Château-d'Oex. — Nos amis du Pays d'Enhaut ont fait une brillante réception à nos chanteurs. La représentation de la pièce *Le Chalet* a eu les honneurs d'une belle salle qui a chaudement acclamé et applaudi acteurs et actrices, chanteurs et musiciens. La recette a été fort belle et pour une bonne part allouée à une œuvre philanthropique de Château-d'Oex.

La partie récréative qui a suivi le concert a été très cordiale et pleine de joyeux entrain.

Concert-représentation. — Nous avons le plaisir d'apprendre que notre Corps de Musique prépare pour dimanche soir un grand concert suivi d'une petite comédie.

Dans la première partie essentiel-

Le marquis et Laurent retournèrent auprès de l'aveugle.

Gaume se dirige vers la porte de son bureau.

Derrière, il sait que Romain et l'agent sont là qui attendent.

Il pousse la porte et dit : — Entrez !

Mais à la vue de Laurent, de Michel et de l'infirme, Romain ne bouge plus. Il reste blême, terrifié, blême, tremblant de tous ses membres.

L'agent est obligé de le pousser pour qu'il entre.

Et il reste debout sur le seuil, les yeux fixés sur l'aveugle dont la brusque apparition lui rappelle la scène du crime.

Le marquis, dans cet homme, a reconnu Lazare Beermann.

Dans cet homme également, Laurent croit reconnaître l'inconnu qui, rue de Bruxelles, lui a présenté les faux billets.

Mais, prévenus par Gaume, ils ne témoignent d'aucune surprise.

Ils se contentent d'échanger, avec l'agent un regard significatif.

Que veut Gaume ?

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

149

La Fée Printemps.

PAR JULES MARY.

Romain avait pâli. Il avait un peu de sueur au front.

Ce qui le troublait, c'est qu'il sentait sa vengeance lui échapper !...

C'est pourquoi il essaya de nier au premier moment.

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire...

— Allons donc ! fit Gaume, en riant. Vous le savez fort bien, au contraire, et je ne perdrai pas mon temps à vous l'expliquer. Vous êtes bien Romain Goux, ex-secrétaire de M. Bertignolles ?

— Oui, mais je n'ai rien de commun avec ce Lazare Beermann.

— Suivez-moi.

— Où cela ?

— Au dépôt. Il y a assez longtemps que je vous cherche !

— Mais de quoi m'accusez-vous ?

— Nous vous le dirons tout à l'heure... Résister était inutile. Du reste, Romain se sentait perdu.

Gaume avait ramassé poignard, perruque et fausse barbe.

— On ne sait pas, dit-il, ça peut servir ! Et tous trois étaient montés dans la voiture qui les emporta vers le bureau de la Permanence.

En entrant, Gaume adressa deux mots à un inspecteur, à voix basse :

— Est-on arrivé ? J'avais fait des convocations pour ce matin ?

— Il y a là deux messieurs avec une vieille dame aveugle...

— Bien.

L'agent qui avait aidé Gaume dans son expédition rue de Courcelles tenait Romain Goux par le poignet.

Et pour éviter toute surprise il lui avait passé le cabriolet.

Romain ne songeait guère à résister.

Il pensait à Jenny et à Bertignolles. Il pensait au mariage qui s'approchait, dont deux jours le séparaient seulement !...

Et des larmes de rage, refoulées de ses

yeux, retombaient sur son cœur et le brûlaient.

Gaume poussa la porte de son bureau.

Laurent, Michel et la marquise attendaient près du poêle.

Ils ignoraient pourquoi Gaume les avait convoqués de si bonne heure, mais ils se doutaient que quelque grave événement avait dû se passer, motivant cette convocation.

La marquise resta assise.

Michel et Laurent vinrent à l'agent, les mains tendues.

A voix basse, toujours, et pour ne pas être entendu de l'aveugle, l'agent dit aux deux frères :

— Je tiens mon homme.

— Romain Goux !

— Oui, et vous allez me dire si je ne me trompe pas, monsieur le marquis, et si Romain Goux est bien Lazare Beermann, votre employé... Mais je vous en prie, pas un mot, pas un geste même... Retenez votre colère et votre surprise... Je veux que votre mère ne soit pas prévenue... Notre homme nie, il faut s'y attendre... or, je veux qu'il avoue, et tout de suite...

lement musicale ne d'entendre un solo par notre excellent berger avec accom par Mlle C. Desbio La 2^{me} partie c jolie petite comédi fronts les plus mo Nous espérons q me aussi varié, le dra à assister nom sence encourager l dans le noble but

Bulle-Broc. — tronçon du Bull pont de Broc a été tation lundi, 29 j vice des voyageurs travaux du pont n attendre.

Concerts-re — Un alléchant p posé par la Socié nie, de Broc, en v nuelles, fixées aux Sous l'habile direc nalt, cette société chœurs récemment pertoire. Puis la s la représentation comique en un ac duquel d'obligean a déjà eu l'occasio lent, ont consacré meilleur de leurs loisirs.

Plusieurs des m *Chalet* sont qu C'est le cas du Vallons c Objet de Salut ter Où j'ai r

qui met si bien en indestructible du trie. Et la charm mier appenzellois chement sa joie d Oh ! bonh Enfin elle Je veux q Chacun so

Le livret de S par Adam abon genre, qu'une i peut faire briller Le soin et l'ap monie et ses co portés à toutes l térieures sont un ciencieux travail teront les fruits en étant artistiq les représentati ront au milieu de

Que va-t-il se pas Gaume prend R gnet. Il le conduit lent L'autre se laisse Et quand il est t roge :

— Eh bien, vous quoi ne savez-vous patron ?... Romain n'avait p Gaume se met à — Vous avez sub la parole ? Si vous de Soulaimes, et si son service, eh bien C'est la marquise S'il parle, elle v Perdu.

S'il ne parle pas, se fait... Et c'est un silence... Et il est p Ce qu'il vient de exprime : — Parlez ou tais férent, vous devez

lement musicale nous aurons le plaisir d'entendre un solo de piston donné par notre excellent musicien M. Seeburger avec accompagnement de piano par Mlle C. Desbiolles.

La 2^{me} partie comprend une très jolie petite comédie qui déridera les fronts les plus moroses.

Nous espérons qu'avec un programme aussi varié, le public bullois tiendra à assister nombreux et par sa présence encourager le Corps de Musique dans le noble but qu'il poursuit.

Bulle-Broc. — Le premier tronçon du Bulle-Broc, soit Bulle-pont de Broc a été ouvert à l'exploitation lundi, 29 janvier, pour le service des voyageurs. Espérons que les travaux du pont ne se feront pas trop attendre.

Concerts-représentations. — Un alléchant programme a été composé par la Société de chant l'Harmonie, de Broc, en vue de ses soirées annuelles, fixées aux 4, 11 et 18 février. Sous l'habile direction qu'on lui connaît, cette société exécutera plusieurs chœurs récemment ajoutés à son répertoire. Puis la scène sera affectée à la représentation du *Chalet*, l'opéra-comique en un acte d'Adam, à l'étude duquel d'obligeants amateurs, dont on a déjà eu l'occasion d'apprécier le talent, ont consacré depuis longtemps le meilleur de leurs forces et de leurs loisirs.

Plusieurs des motifs et chœurs du *Chalet* sont quasiment populaires. C'est le cas du fameux

Vallons de l'Helvétie
Objet de notre amour
Salut terre chérie
Où j'ai reçu le jour,

qui met si bien en relief l'attachement indestructible du Suisse pour sa patrie. Et la charmante idylle du fermier appenzellois qui exprime si franchement sa joie dans l'air

Oh ! bonheur extrême,
Enfin elle m'aime ;
Je veux qu'ici même
Chacun soit heureux.

Le livret de Scribe mis en musique par Adam abonde en perles de ce genre, qu'une interprétation habile peut faire briller d'un vif éclat.

Le soin et l'application que l'Harmonie et ses collaborateurs ont apportés à toutes leurs productions antérieures sont un sûr garant du consciencieux travail dont ils nous présenteront les fruits prochainement. Tout en étant artistiques au premier chef, les représentations annoncées jetteront au milieu de la saison embrumée

Que va-t-il se passer ?
Gaume prend Romain Goux par le poignet.
Il le conduit lentement vers l'aveugle.
L'autre se laisse faire, anéanti, éperdu.
Et quand il est tout près, Gaume l'interroge :

— Eh bien, vous n'êtes pas poli... Pour quoi ne saluez-vous même pas votre ancien patron ?...

Romain n'avait pas l'air d'avoir entendu. Gaume se met à rire.

— Vous avez subitement perdu l'usage de la parole ? Si vous ne reconnaissez pas M. de Soulaimes, et si vous n'avez jamais été à son service, eh bien, dites-le, du moins...

Le misérable tremble de toutes ses forces.

C'est la marquise qu'il regarde toujours...

S'il parle, elle va le reconnaître. Il est perdu.

S'il ne parle pas, on devinera pourquoi il se tait... Et c'est une preuve encore que son silence... Et il est perdu également !...

Ce qu'il vient de penser là, Gaume le lui exprime :

— Parlez ou taisez-vous, cela m'est indifférent, vous devez le comprendre.

(A suivre)

un clair rayon de gâté. Nous aimons à croire que nos populations sauront profiter de l'aubaine.

Fédération des syndicats d'élevage de la Gruyère.
Résultat du concours de 1911.

Race tachette rouge.

Propriétaire	1 ^{re} Cl.	2 ^{de} Cl.	Total
Syndicat de Hauteville.			
Buchs Vve, La Roche	6	27	33
Kolly Théophile, »	1	10	11
Sudan Léon, Hauteville		6	6
Andrey Jules, »		5	5
Repond Jos., Villarvolard	1	9	10
Chassot Louise, La Roche	2	4	6
Magnin Aug., Hauteville		1	1
Niclass J.-Etienne, »	2		2
Doffey Hyacinthe, »	1	1	2
	13	63	76

Syndicat de Sâles.

Pasquier Louis, Maules	4	21	25
Gremaud frères, »		18	18
Maillard frères, »		10	10
Gobet Vincent, »	1	7	8
Buchilly Alex., »	1	5	6
Bussard Joseph, »	5	6	11
Seydoux frères, »	1	4	5
Pasquier frères, »		2	2
Pittet J. Joseph, Sâles	1	4	5
Sudan Jean, »	1	2	3
Pittet Joseph, »	3	2	5
Maillard Louis, Maules		3	3
Pittet Pierre, Romanens	1	10	11
Monney Pierre, Rueyres	3	6	9
Charrière X., Châtelard		8	8
Charrière A., Romanens		10	10
	21	118	139

Syndicat de Grandvillard.

Borcard Jules, Grandv.	1	3	4
Borcard Charles, »	2	4	6
Ecoffey Paul, Villars-s.-M.		8	8
Fresey Nic., Grandvillard		2	2
Currat Louis, »	1	3	4
Currat Irénée, »		2	2
Pillamet Jean, »		7	7
Raboud Hubert, »		1	1
Ecoffey Em., Villars-s.-M.	1	1	2
Moura P., Grandvillard	3	1	4
Borcard Marc, »	3	1	4
Raboud Joseph, »	1	1	2
Gobet Béat, »	1	1	2
Currat Jules, »		2	2
Tena Hubert, »	1	1	2
	14	38	52

Syndicat de Gruyères.

Lapp Charles	24	24
Murith frères	10	10
Murith Placide	3	6
Murith Joseph	2	7
Morand Alf., Enney		7
Morand Louis, Le Pâquier	2	4
Gremion Jean		5
Gillet Joseph, Le Pâquier	4	4
Murith Fr., f. Auguste	4	4
Dupré Frédéric		3
Bussard Joseph	1	2
Gremion Joseph		2
Murith Alfred		2
Desbiolles Georges	1	1
	13	77

Aux rhumatisants

nous recommandons l'emplâtre *Rocco* doublé de flanelle, dont l'efficacité contre les *rhumatismes, les lumbagos, les douleurs des membres* s'est affirmée dans des milliers de cas. Veillez à l'authenticité de la marque *Rocco*. Dans les pharmacies à fr. 1.25.

Influenza.

Les Pastilles Wybert, dites Gaba, de la Pharmacie d'Or, à Bâle, me rendent d'innombrables services contre la toux, les maux de cou, les catarrhes de poitrine, et m'ont maintes fois préservé de l'influenza. Je suis pleinement convaincu de leurs mérites.

A. O., ancien instituteur, à R. En vente partout à 1 franc la boîte. Demander strictement les Pastilles Gaba.

Une victoire sur la souffrance

Ainsi gémissent les trop nombreuses victimes d'un mal qui est l'indice certain d'un fonctionnement défectueux du foie et de l'estomac. Quelques personnes se figurent que la guérison viendra sans autre ; elles l'attendent... toute leur vie, tandis qu'il leur suffirait de prendre quelques *pilules suisses* du pharmacien **Richard Brandt**. La boîte avec l'étiquette « Croix Blanche » sur fond rouge et le nom « Richd Brandt » dans les pharmacies au prix de fr. 1.25.

« Oh, je n'y tiens plus ! Comment me délivrer de ces horribles maux de tête ? »



Monsieur et Madame Guillaume LAPP-WUILLERET et leurs enfants, à Fribourg ; Monsieur et Madame Charles LAPP-CHE-NUZ et leurs enfants, à Epagny ; les familles BRITZELMAYR, à Passau (Munich), et Grabenstätt ; Monsieur Charles LAPP, à Fribourg ; Mademoiselle Ida LAPP, à Tinterin ; les familles ADLER et LAPP, à Emmendingen et Fribourg i/B. ; Monsieur Rodolphe LAUER, à Epagny, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Anna LAPP

née **Britzelmayr**

leur bien-aimée mère, belle-mère, grand-mère, tante, belle-sœur, décédée le 29 janvier, dans sa 65^{me} année, munie de tous les secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Gruyères, mercredi 31 courant, à 9 1/2 heures.

Départ de la maison mortuaire à Epagny à 9 h. 10.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Paul MAGNIN, à La Tour, et familles remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie dans leur cruelle épreuve.

Un agriculteur de 26 ans

cherche place

pour les travaux de campagne et pour soigner des chevaux.

S'adresser à Edouard RAAFLAUB, Grouben près Gessenay.

Cassée

Dimanche 4 février 1912

au St.-Georges, Gruyères.

Invitation cordiale.

Meinr. Mooser.

A louer

à la Tour-de-Trême un appartement de deux chambres, cuisine et galetas.

S'adresser à Vincent Seydoux. 229

Vente de domaine.

Le sousigné vendra, en mises publiques, le mercredi 7 février prochain, de 3 à 4 heures de l'après-midi, à l'Hôtel du Chamolais, à Botterens, le domaine très bien situé qu'il possède à Villarvolard, comprenant maison d'habitation et dépendances, le tout bâti à neuf et 7 1/2 poses environ de bon terrain.

Conditions favorables de paiement.

228 Ch. Gillard.

Pour la France

on demande un ménage sans enfants ou avec un enfant de 15 ans p. dép. du Nord, pour gérer une laiterie de 10 vaches, 3 hectares de culture, gage 125 fr. par mois pour commencer, logé chauffé et éclairé, voyage payé. Pour St-Gall famille catholique, 1 vacher de 22 à 25 ans, 40 - 50 fr.; pour canton de Lucerne 2 domestiques 1 sachant traire 18-25 ans 20-40 fr. Joindre timbre 20 cent. pour réponse.

Bureau de Placement Walther, Romont.

CASSÉE

dimanche 4 février

Croix-Blanche

LA ROCHE

Invitation cordiale.

Vve RAMUZ, aubergiste.

La Cie du chemin de fer Bulle-Romont demande à acheter

3 à 400 pieux (chignons) pour clôtures.

S'adresser à M. Gottrau, ingénieur, à Bulle.

Domaine à vendre.

A vendre de gré à gré domaine de la contenance de 27 poses bon terrain plus une ou deux poses de bois. Bâtiment neuf à proximité de trois gares. Eau intarissable. S'adresser à Léon Dévaud, Villarsnon.

Mises de bétail.

Pour cause de départ, le sousigné vendra en mises publiques, le mercredi 7 février, devant l'auberge de la Berra, à Cerniat, 8 jeunes vaches portantes ou vélées, 15 génisses de 1 à 2 ans, en grande partie tachetées noires, un lot de moutons et un certain nombre de clochettes.

Payment au comptant.

Xavier Overney, Cerniat.

Mises de bois.

Mardi 6 février, dans la forêt de Bouleyres, vente en mises publiques de 500 billons sapin, 40 billes hêtre, 70 carrons, 30 stères sapin et hêtre, 9 tas de rondins, sapin et hêtre, 15 lattes, 60 tas de branches, 15 tas d'éclaircies et 40 troncs.

Rendez-vous à 9 heures à la ferme Yerly.

L'Inspecteur des forêts du 3^e arrondissement.

A louer

à Bulle, dès mars 1912, grand magasin d'angle avec 6 vitrines, situation exceptionnelle au centre des affaires et à proximité des deux gares.

S'adresser à Ph. Dubas, Place des Alpes. 1497

A. FAVEZ, chir.-dentiste

Maison de la pharm. Cuony,

FRIBOURG 874 F

Consult. 9-5 h. Opérations sans douleurs.

Travaux en soumission.

La commune de La Tour-de-Trême met en soumission la construction en trois systèmes au choix soit : en béton armé, en béton ordinaire et en maçonnerie d'un grand réservoir sur le pâturage de Murion. Contenance approximative 300,000 litres.

Les entrepreneurs intéressés peuvent prendre connaissance des plans et cahier des charges chez M. le Syndic et y déposer les soumissions pour le vendredi 2 février prochain, à 8 heures du soir.

Il ne sera pas accordé d'indemnité de route.

La Tour, le 24 janvier 1912. 215

Le Secrétaire communal.

VENTE DE BOIS

Samedi 3 février, la Commune de Gruyères vendra en mises publiques 480 billons 82 billes hêtre, 43 carrons, 28 stères hêtre et sapin et 20 tas de branches, préparés dans ses forêts de Bouleyres et de Chésalles.

Rendez-vous des mises près de la pépinière de Bouleyres, à 1 1/2 heure. L'Administration communale.

Perdu

de Vaulruz à Bulle une couverture de cheval. La rapporter contre récompense à Haassenstein et Vogler. 200

ON DEMANDE

une fille de confiance pour aider dans un petit ménage et servir au café.

S'adresser à Haassenstein et Vogler, sous H 154 B. 153

Mme Vve JOSEPH PEYRAUD

rue de Bouleyres, BULLE

avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elle a reçu un grand choix de nouveautés en broderies de St.-Gall et des tissus en tous genres, à très bas prix ; elle se charge également de toutes réparations de chapeaux et accepte toutes fournitures.

A louer :

au centre du village de Broc, un bel appartement de trois chambres et cuisine.

S'adresser à Haassenstein et Vogler, Bulle, sous H 155 B. 216

ÉCONOMIE INVENTION ÉCONOMIE

Le SOULIER avec SEMELLE ACIER vient de paraître.

Grande économie pour ouvriers de Campagne, de Laiteries, de Fabriques, Bâti-
ments, Terrassements, Forgerons, etc.

En vente et exposé dans les vitrines de

CHARLES MAYER, CHAUSSURES, BULLE

SEUL REPRÉSENTANT POUR LA GRUYÈRE

Café-brasserie
à vendre.

On offre à vendre, de gré à gré, un éta-
blissement situé dans un chef-lieu de
district.

Cet établissement jouissant d'une ancienne
renommée, situé au centre des affaires, com-
prend grand café, salle à manger, grande
salle, appartement, cave voûtée excellente.

Condition de paiement très avan-
tageuse. Entrée à volonté.

Pour renseignements, s'adresser au bureau
de Ch. BOSSON, notaire, à Romont.

Banque Populaire de la Gruyère, à Bulle

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire,
le dimanche 4 février 1912, à 10 1/2 heures du matin, à
l'Hôtel des Alpes-Terminus, à Bulle.

TRACTANDA :

1. Rapport sur l'exercice 1911. compte de Profits et Pertes et Bilan ;
2. Rapport des Commissaires vérificateurs ;
3. Ratification des comptes et décharge à l'administration.
4. Fixation du dividende ;
5. Nomination de deux administrateurs ;
6. Nomination de trois vérificateurs des comptes de 1912.
7. Imprévus.

Les actions devront être déposées à notre Caisse jusqu'au 3 février prochain,
à 5 heures du soir, contre récépissé qui servira de carte d'entrée à l'assemblée.

Le rapport des vérificateurs des comptes, le bilan et le compte de Profits et
Pertes seront déposés dès le 27 janvier 1912, au local de la Banque, où les
actionnaires pourront en prendre connaissance.

Bulle, le 11 janvier 1912.

Le Président du Conseil d'administration :
D^r PERROULAZ.

GOUDRON BURNAND

Produit suisse, remède naturel extrait
du meilleur pin de Norvège.

30 ANS DE SUCCÈS contre
CATARRHES, TOUX, BRONCHITES

1 fr. 50 dans toutes les Pharmacies.

BROU DE NOIX

Sirup ferrugineux Golliez

(Exigez la marque : 2 Palmiers)

employé avec succès depuis 38 ans, contre les impuretés du
sang, boutons, dartres, etc.

En vente dans toutes les pharmacies, en flacons de 3 fr. et 5 fr. 50.

Dépôt général : PHARMACIE GOLLIEZ, Morat.

Eug. SCHINDLER, serrurier

prévient son honorable clientèle qu'il a transféré son atelier dans l'immeuble de l'an-
cienne Tannerie, rue de Vevey, à Bulle.

Sa nouvelle installation lui permettra d'exécuter tous travaux de sa profession qui se-
ront livrés soignés et promptement.

Spécialité : fourneaux, potagers, travaux de bâtiment.

188 Se recommande : Eug. SCHINDLER.

Auberge à vendre.

Pour cause d'âge, le soussigné vendra en mises publiques, l'Auberge des XIX Can-
tons, à La Tzintre, Charmey, près Bulle.

Les immeubles comprennent auberge, grange, écurie, remise, bûcher, jeu de quilles,
verger, jardin.

Téléphone, lumière électrique, moitié de droit d'eau à la fontaine. Immeubles en bon
état.

Les mises auront lieu le 5 février, à 1 heure de l'après-midi, à l'auberge des
XIX Cantons. Les conditions seront lues avant les mises.

100 Le propriétaire : Benggell Adolphe.

Agriculteurs, Eleveurs de beau bétail



lait artificiel idéal, composé de produits longuement expérimentés, donne les meilleurs ré-
sultats possibles. Il revient à 4 cts. le litre et est recommandé par de nombreux éleveurs
de toute la Suisse. Le succès énorme du Lacta-Veau provient uniquement
de son excellente qualité. Ceux qui l'ont employé y reviennent à chaque saison
d'élevage. Demandez le Lacta-Veau à votre fournisseur ou directement à la Fabrique à
Gland; où il n'y a pas de dépôts, elle vous enverra franco. Exiger les sacs plombés qui
contiennent notre méthode détaillée d'élevage.

Grandes mises publiques.

Pour cause de cessation de bail, les soussignés exposeront en vente, par voie de mises
publiques, devant leur domicile, à Combes près Belfaux, lundi 5 février
prochain, à 9 heures précises du matin, le chédail, savoir : 3 gros chars à pont, 2 ton-
neaux à purin avec chars, 1 voiture à ressorts, 1 fanuse, 1 rateluse, 1 machine à broyer
le sésame, 1 semoir, 1 trieur, charmes, herzes, 1 herse à prairies, colliers de chevaux et de
vaches et d'autres objets trop longs à détailler.

Le bétail, savoir : 1 vache grasse, 18 vaches portantes ou fraîches vélées, 5 génisses
de 2 ans, 2 de 1 an et 1 veau de 1 mois, toutes de race pie-noire faisant partie d'un
syndicat.

Paiement au comptant.

Les exposants : LOTTAZ Frères.

Pour les enfants

Le Café de Malt Kneipp-Kathreiner est, comme
vous vous en convaincrez, le seul café qui leur convienne
comme boisson.

Crédit Gruyérien.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est convoquée le mercredi
7 février prochain, à 2 1/2 h. après midi, au Bâtiment de la Ban-
que, à Bulle.

Le Bilan annuel et le compte de Profits et Pertes seront mis à la disposi-
tion des actionnaires aux bureaux de la Société, dès le 30 janvier courant.

En outre, chaque titulaire inscrit au registre des actionnaires recevra un
exemplaire du rapport annuel qui lui sera remis quelques jours avant l'as-
semblée.

Nous rappelons, qu'à teneur des statuts, seuls seront admis à l'assemblée
les actionnaires munis de la carte délivrée contre le dépôt de leurs actions à
effectuer au siège de la Société au plus tard trois jours avant l'assemblée.
Les actionnaires, dont les titres se trouvent déjà en dépôt auprès de l'établisse-
ment, ont pareillement à demander la carte d'admission dans le même délai
statutaire.

L'expiration du délai pour le dépôt des actions et l'obtention des cartes
d'admission est fixée au samedi 3 février, à 5 heures du soir.

TRACTANDA :

- a) Lecture du protocole de la dernière assemblée.
- b) Rapport sur l'exercice 1911. compte de Profits et Pertes et Bilan.
- c) Rapport des commissaires vérificateurs.
- d) Ratification des comptes.
- e) Fixation du dividende.
- f) Nomination de trois administrateurs, une vacance s'étant produite par la
démission de M. Progin et les fonctions de deux administrateurs étant
expirées.
- g) Nomination des commissaires-vérificateurs pour 1912.
- h) Propositions éventuelles.

Bulle, le 20 janvier 1912.

Le Président du Conseil d'administration :
J. SCHWARTZ.

Douleurs nerveuses de l'estomac et de l'intestin.

Depuis longtemps je souffrais de ces maux qui étaient accompagnés d'angoisses, de som-
meil agité, de malaise et je ressentais de fortes douleurs. Au bout de peu de temps, je fus
complètement guéri grâce au traitement par correspondance de l'Institut médical et
par la nature à Niederurnen.

Jacob MEYER, Oberstscholz, le 24 mars 1910.
Signature légalisée : Fritz Meyer, syndic.

Chaque personne qui veut connaître sa maladie et être guérie envoie son urine ou la des-
cription de sa maladie à l'Institut médical et par la nature à Niederurnen de H. J.
Schumacher, médecin et pharmacien diplômé.

AVIS

Bon jeune taureau pie-rouge,
primé en 2^{me} classe, est à la disposition pour
la saillie, chez Deillon Edouard, à
Bulle.

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat

Demande toujours bons vachers et
fromagers (bons gages).

Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b.,
567 Genève.

SAINDOUX

garanti pur porc, à 1 fr. le 1/2 kg.,
concession avantageuse par 10 et 20 kg.

Se recommande, 158

Eugène DEMIERRE, charcutier,
BULLE

ON CHERCHE

pour le printemps appartement de 2 à
3 pièces, cuisine et dépendances, eau.

S'adresser à Haasenstein et Vogler, Bulle,
sous H 116 B. 182

Brave et honnête

sommelière

est demandée.

S'adresser à Haasenstein et Vogler sous
H121B. 188

On demande pour la campagne une
jeune fille

honnête et sérieuse pour aider à tous les
travaux du ménage. Entrée de suite ou à
convenir; bon gage et vie de famille assurés;
de préférence une jeune fille aimant les en-
fants.

S'adresser à Edouard RAYROUD,
campagne Melly près Bursinel (Vaud).

Blanchisseuse-repasseuse.

La soussignée informe le public qu'elle
vient de s'établir comme blanchisseuse-
repasseuse. — Travail prompt et soigné.

Se recommande, 184

Ida GARIN
route de la Lécherette.

AVIS

Le soussigné porte à la connaissance du
public de la Ville de Bulle et de la Com-
mune de Morion, qu'à partir du 1^{er} janvier
il a été nommé ramoneur de cantonne-
ment pour ces deux communes.

Les personnes qui ont des ordres ou com-
missions à donner sont priées de s'adresser
au Café Fribourgeois, à Bulle.

Le Maître ramoneur :
J. Moret.

A louer

un logement. S'adresser à Isidore Ge-
nilloud, Bulle.